

Réunion sur la mise en œuvre de la dimension humaine de l'OSCE de 2012

Déclaration canadienne à la séance de travail 8 : Questions humanitaires et autres engagements : Mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains

Le vendredi 28 septembre 2012

M. le Modérateur,

Le Canada salue les efforts constants de l'OSCE et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) pour lutter contre le problème complexe et mondial de la traite des êtres humains.

Notre pays a été heureux d'accueillir, en août 2011, la Représentante spéciale et coordonnatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, M^{me} Maria Grazia Giammarinaro, et nous continuons de soutenir son travail essentiel, qui joue un rôle catalyseur pour la coopération internationale et l'action nationale.

Cette première visite de la Représentante spéciale a donné au Canada l'occasion de discuter de problématiques communes, et de réaffirmer la détermination des deux parties à œuvrer ensemble afin de protéger les victimes de la traite, et de traduire en justice les trafiquants.

En mars de cette année, le Canada a présenté le prix John Diefenbaker pour la défense de la liberté et des droits de la personne à M^{me} Susana Trimarco, qui milite contre la traite des êtres humains. Par son action, M^{me} Trimarco a sauvé 150 victimes de la traite et les a aidées à reprendre une vie normale.

Le 6 juin de cette année, le Canada a annoncé son Plan d'action national pour lutter contre la traite des êtres humains. Il s'agit d'un cadre global pour guider l'action du gouvernement du Canada face au crime grave que constitue la traite des êtres humains. Le Plan d'action permet de faire converger les efforts actuels du Canada en ce domaine et prévoit de nouvelles initiatives importantes, qui donnent suite à ses engagements internationaux au titre du Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes. Désormais, ces efforts s'articulent autour des « quatre P » : la prévention, la protection, les poursuites et les partenariats.

Ces nouvelles mesures se fondent sur le travail important réalisé par le Canada à ce jour afin de renforcer la prévention au niveau des collectivités, en mettant l'accent sur les populations à risque. Cela englobe des initiatives portant spécifiquement sur l'application des lois et de la formation à l'intention des intervenants de première ligne. À cela s'ajoute l'amélioration des services aux victimes et de la coordination entre les partenaires nationaux et internationaux qui contribuent aux efforts canadiens pour réprimer la traite.

Le Plan d'action prévoit, tout particulièrement, la création d'une équipe intégrée formée de représentants de différents corps policiers; le financement de projets visant à améliorer les services aux victimes de la traite; une campagne nationale pour réprimer la traite des Autochtones qui vivent dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci (c.-à-d. Premières Nations, Inuits et Métis).

La traite des êtres humains est une activité criminelle lucrative qui touche presque tous les pays de la planète. C'est pourquoi nous avons pris l'engagement ferme, auprès de nos partenaires nationaux et de nos alliés internationaux, d'agir résolument face à ce crime complexe et odieux. Pour cela, il faut adopter des solutions novatrices et multilatérales, de sorte que nous nous attaquons à ce problème par l'intermédiaire d'une approche comportant plusieurs facettes et volets.

Sur le plan international, notre pays est convaincu que l'adoption d'une approche pluridisciplinaire par tous les États participants de la région de l'OSCE permettrait de réaliser des avancées considérables dans la lutte contre cette pratique. Le Canada apporte son soutien à des programmes mis à exécution dans certains pays afin de renforcer la capacité de prévenir les menaces posées par l'activité criminelle transnationale, et d'y remédier. Aussi se félicite-t-il d'apporter son soutien au projet consacré à la « dimension humaine de la sécurité » en Europe orientale, en partenariat avec l'OSCE. De même, il a été heureux d'aider au programme régional européen de lutte contre la traite des personnes, initiative du BIDDH de l'OSCE.

Enfin, le Canada s'est réjoui de participer, en juin dernier, à un atelier régional qui s'est tenu à Genève, sous la direction de la Représentante spéciale Giammarinaro, qui visait à mieux faire connaître une forme particulière de traite des êtres humains, à savoir la servitude domestique dans les foyers de diplomates. Cet atelier, où il a été décidé de privilégier les mesures de renforcement des capacités et de politique publique pour prévenir ce genre de servitude, augure bien de l'avenir. En effet, une multitude de membres de la communauté internationale, à commencer par les ministères des Affaires étrangères eux-mêmes, s'engagent désormais à protéger les travailleurs domestiques dans les foyers de diplomates contre les abus, le harcèlement et la violence.

M. le Modérateur, nous souhaitons faire les recommandations suivantes à l'OSCE et aux États participants dans le cadre de cette séance :

- Nous exhortons les États participants à continuer de prendre des mesures grâce auxquelles les victimes de la traite auront accès à des recours, tel qu'il est prévu dans le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite de personnes. Nous invitons l'OSCE à élaborer de nouvelles stratégies pour surmonter les obstacles actuels qui empêchent les victimes de la traite de bénéficier d'une aide juridique.
- Nous invitons les États participants à intensifier les efforts et à prendre des mesures effectives, qui s'inscrivent dans la durée, afin de prévenir la traite des personnes à des fins de servitude domestique dans les foyers de diplomates, et d'y

remédier, d'une manière qui, en définitive, fera honneur à la profession même de diplomate.

- Nous demandons instamment aux États participants non seulement d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures précises contre la traite, mais aussi d'intégrer les efforts de lutte aux politiques et aux programmes existants.

Pour que les efforts face à la traite des êtres humains aboutissent, les pays ne peuvent agir seuls. En effet, ce n'est que par une action soutenue, multiforme et collaborative que nous réussirons à enrayer ce problème, et à empêcher qu'il fasse encore plus de victimes. C'est là l'approche globale que suit, et continuera de suivre, le Canada, aussi bien sur son territoire qu'à l'étranger.

Merci.